



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 13 décembre 2022

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 22-B53 - SORTIE DE L'ACTIF DE BIENS MOBILIERS SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION DE RÉFORME ET DE VENTE DES BIENS MOBILIERS

Par délibérations du 2 juillet 2005 (rapport n° 05-59), du 11 juin 2010 (rapport n° 10-14) et du 9 octobre 2015 (rapport n° 15-39), le conseil d'administration a adopté les modalités de sortie de l'actif des biens mobiliers imputés à la section d'investissement du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS06).

La liste des biens mobiliers concernés est proposée au bureau du conseil d'administration par la commission de réforme et de vente des biens mobiliers du SDIS06 (CRVB), instituée par les délibérations susvisées, qui s'est réunie le 15 septembre 2022.

1 – Réforme de biens mobiliers :

La CRVB émet un avis favorable à la réforme des biens mobiliers présentés par le groupement fonctionnel technique en vue de leurs destructions (**annexe 1**).

2 – Cession de biens à l'euro symbolique :

La CRVB émet un avis favorable à la cession à l'euro symbolique pour un véhicule demandé (**annexe 2**).

Le procès-verbal de la CRVB et la liste des biens mobiliers sont annexés au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la réforme et la cession des biens proposés par la commission de réforme et de vente de biens mobiliers du 15 septembre 2022 et détaillés dans le procès-verbal et les annexes 1 et 2.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE REFORME ET DE VENTE DES BIENS MOBILIERS CRVB

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 septembre à 10h30, la commission de réforme et de vente des biens mobiliers (CRVB) s'est réunie dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours des alpes maritimes, suite à la délibération du conseil d'administration du 2 juillet 2005.

Etaients présents :

Membre permanent :

Mr. Gilles ROUX, Sous-directeur des affaires financières, des ressources et des finances, représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Membre non permanent :

M. le lieutenant-colonel Hervé MARTIN, chef du groupement Fonctionnel Technique,

M. Julien JEGADO, Adjoint au chef de groupement des affaires financières, juridiques et de la commande publique

Au titre du secrétariat administratif :

Mme Marylise FOSSAT, cheffe du service de la programmation budgétaire.

1. Liste des biens devant être réformés pour destruction par le gestionnaire suivant : (annexe 1)

- GF6 - Groupement Fonctionnel Technique
 - Service matériels opérationnels

La commission émet un avis favorable à la réforme de l'ensemble des biens présentés en vue de destruction mentionnés dans l'annexe 1.


2. Demande de cession à l'euro symbolique du véhicule suivant : (annexe 2)

- Demande de cession de « FORCE 06 » concernant un CCFM. Le véhicule proposé est le CCFM B283 immatriculé 4824 ZE 06.

La commission émet un avis favorable à la cession à l'euro symbolique pour les véhicules demandés dans l'annexe 2.

La séance est levée à 10H40.

Monsieur Gilles ROUX, sous-directeur des affaires administratives, des ressources et des finances, représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours :



Service Programmation Budgétaire :

M. FOSSAT



Groupement Fonctionnel Technique :



Lc2 H. MARTIN

ANNEXE 1

GF6- GROUPEMENT FONCTIONNEL TECHNIQUE - MATERIEL - REFORMES

ANNEXE 1

Article (Immo)	N° Inventaire	Libellé immobilisation	Raccourci	Quantité	Date entrée immo.	Durée amortissement	Date fin amortissement théorique	Montant TTC de l'immo.	CUMUL AMORTI	VNC	Motif de la Reforme
21522	MAN_19_0104_001	MAT.: SCAPHANDRE LEGER CPS 5800	19449AA496	2	29/05/2019	10	31/12/2029	3 165,00	948,00	2 217,00	DESTRUCTION
							Somme :	3 165,00	948,00	2 217,00	

ANNEXE 2

GF6 - GROUPEMENT FONCTIONNEL TECHNIQUE - CESSION VEHICULES

ANNEXE 2

Article (Immo)	N° Inventaire	Libellé immobilisation	Raccourci	Qté	Date entrée	Durée Amorti.	Date fin Amorti. théorique	Montant TTC de l'immo.	Cumul amorti.	VNC	ASSOCIATION- PERSONNES MORALES PUBLIQUES
21561	MAN_95_0150_01_2	CCF4 - Chassis RVI	B283	1	31/12/1997	14	31/12/2011	13 752,24	13 752,24	0,00	
21561	MAN_95_0150_02_1	CCF4 - Chassis RVI	B283	1	31/12/1997	13	31/12/2010	55 008,97	55 008,97	0,00	
21561	MAN_96_0015_01_1	CCF4 - Equip / RVI M150	283	1	31/12/1997	14	31/12/2011	38 921,64	38 921,64	0,00	FORCE 06
21561	MAN_96_0015_01_2	CCF4 - Equip / RVI M150	283	1	31/12/1997	14	31/12/2011	9 730,41	9 730,41	0,00	
								117 413,26	117 413,26	0,00	